

COMMUNE DE ST DIDIER EN VELAY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 2 juin 2022

Mairie – Salle 14

1. Vérification du quorum

Absents excusés :

Sylvain BARRIER
Philippe GINET
Gwendoline LEHMANN
Sylvie MARCOUX
Johanna MILLET
Julia TOUYARD

Pouvoirs :

Sylvain BARRIER à Martine GINET
Philippe GINET à Martine GINET
Gwendoline LEHMANN à Bruno DUFAURE DE CITRES
Sylvie MARCOUX à Julie TARERAT
Johanna MILLET à François PAULLENARD
Julia TOUYARD à François PAULLENARD

2. Nomination du secrétaire de séance

Rémy Pangaud

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 Avril 2022

Une erreur s'est glissée dans le Procès-Verbal à la page 8 : il est question des portes de l'église (et non de la mairie).

Adopté à la majorité – 5 abstentions

4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Changement vase d'expansion 200 litres chaudière Gymnase : PAILLET TOULY (475.00 € H.T.)
- Acquisition broyeur avec kit déport hydraulique : RURAL MASTER (2 725.80 € H.T.)
- Changement 4 fenêtres local communal Chemin des Frères Boyer : CHAPUIS (2 540.00 € H.T.)

5. Emprunt Budget Commune

Comme prévu au Budget Primitif 2022, il vous est proposé de contracter un emprunt d'un montant de 600 000 € sur le budget Commune. M. Le Maire précise qu'il contribuera au financement des projets à venir : rénovation du gymnase et réhabilitation de l'Espace Régis Vidal.

M. Le Maire propose de souscrire à l'offre du Crédit Mutuel à un taux de 1.60 % sur 15 ans.

Adopté à l'unanimité

6. Tarif droit de place pour les Cirques

Rappel du tarif droit de place pour les cirques depuis le 1^{er} novembre 2014 : 30 €.

M. François PAULLENARD propose de fixer un nouveau tarif droit de place pour les cirques à compter du 1^{er} juillet 2022 à hauteur de 50 €.

Adopté à l'unanimité

7. Astreintes estivales 2022 Piscine : Service Technique

Il est proposé de valider le fonctionnement suivant pour les astreintes estivales pour la piscine pour l'été 2022 pour le personnel du Service Technique :

- Mise en place pendant la période d'ouverture de la Piscine : du samedi 02 juillet au dimanche 28 août 2022 inclus
- Deux agents concernés : M. GUIGNAND et M. CHAPPELLON
- Planning établi du vendredi 6 h au vendredi 6 h
- Indemnité d'astreinte pour la semaine complète : 159.20 €
- Indemnité d'astreinte pour jour férié (14/07 et 15/08) : 46.55 €

M. Le Maire précise que le cout total des astreintes s'élève à 1 366.70 €

Adopté à l'unanimité

8. Acquisition mini-pelle Service Technique

À la suite d'un état des lieux du matériel du Service Technique et dans la perspective du renouvellement de matériel pour la durée du mandat, il est devenu nécessaire d'acquérir une mini-pelle. C'est pour cette raison qu'un devis a été demandé à trois entreprises :

- AXIMAT (St Genest Lerpt)
- EUROMECAMAT (Mezeres)
- Fred FAURE Aménagements (Chamalières sur Loire)

Résultat de la consultation :

	Caractéristiques de la mini-pelle	Montant total H.T.
AXIMAT	Occasion – 2016 3 300 heures Takeuchi TB228 Cabine + 3 godets	20 500.00 €
EUROMECAMAT	Neuve - 2022 Kato Imer HD 27 V 5 Cabine + 3 godets	36 100.00 €
Fred FAURE Aménagements	Occasion – 2020 400 heures Kato Imer 27 V 5 Cabine + 3 godets	25 000.00 €

Il est proposé d'acquérir la mini-pelle d'occasion de l'EURL Fred FAURE Aménagements pour un montant de 25 000.00 € H.T.

M. Le Maire précise que l'objectif est de ne plus faire de gros investissements sur le reste du mandat en équipements pour les services techniques.

Adopté à l'unanimité

9. Attribution marché « Programme voirie 2022 »

Le marché « Programme voirie 2022 » a été lancé le 12/04/2022 sur le site de dématérialisation du Centre de Gestion de la Haute-Loire – Date de remise des offres : le 11/05/2022 à 12 heures.

Ce marché comprend les travaux suivants :

- Tranche ferme :
 - Chemin de Gouttenoire
 - Chemin des Côtes du Mont
 - Chemin du Verdier
 - Rue du Docteur Charrin
 - Rue des Coquelicots
 - Rue des Lilas

- Tranche optionnelle :
 - Trottoirs rue des Lilas

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 18/05/2022.

Le règlement de la consultation prévoit une négociation avec les trois premières entreprises (EIFFAGE – COLAS – MOULIN). La négociation a été lancée avec une remise des réponses avant lundi 23/05/2022 à 12 heures.

Il est proposé d'attribuer le marché « Programme voirie 2022 » à l'entreprise COLAS pour un montant de 96 712.80 € H.T. (tranche ferme : 88 765.50 € H.T. et tranche optionnelle : 7 947.30 € H.T.)

M. Le Maire rappelle que la commune recevra une subvention de 25 % en DETR sur le montant estimatif

Adopté à l'unanimité

10. Contrat de location local communal Entreprise CHAVANA

Le Conseil Municipal avait décidé, lors de la réunion du 08/07/2021, de signer un bail commercial avec l'Entreprise CHAVANA pour la location d'une partie du local communal situé Chemin des Frères Boyer d'une superficie d'environ 340 m² pour un montant mensuel de 700.00 € H.T.

Après négociation entre les deux parties, l'entreprise ne souhaite plus signer ce bail commercial. Il est donc proposé de signer un contrat de location avec l'Entreprise CHAVANA pour la période du 17/07/2021 au 31/12/2022 inclus aux mêmes conditions.

Adopté à l'unanimité

11. Bail commercial local communal Entreprise AGRO 5

M. Frédéric COTTE loue une partie du local situé Chemin des Frères Boyer d'une superficie de 407 m² depuis le 01/01/2012 (contrat de location du 01/01/2012 au 31/12/2012 et bail commercial d'une durée de 9 ans, du 01/01/2013 au 31/12/2021).

M. COTTE souhaite continuer à louer ce local. C'est pourquoi, il est proposé de signer un nouveau bail commercial d'une durée de 9 ans à compter du 01/01/2022 avec l'entreprise AGRO 5.

Adopté à l'unanimité

12. Convention de gestion du snack bar de la piscine pour la saison 2022

Il est proposé de confier la gestion du snack bar de la piscine pour la saison 2022 à la Sas RATATOUILLE (Saint-Didier en Velay), représentée par Mme Emilie Forté, pour un montant de 1 500 € (750 € au 31/07/2022 et 750 € au 31/08/2022).

M. DUFAURE DE CITRES précise que la gestion financière du snack sera séparée de celle de la DSP. Elle est valable pour 1 année (consommation électrique en sus).

Adopté à l'unanimité

13. Subventions 2022 aux Associations

Les membres de la Commission « Associations » se sont réunis afin d'étudier les dossiers de demandes de subvention 2022 à attribuer aux Associations.

Il est proposé de voter les montants des subventions 2022 attribués aux associations. M. Bruno DUFAURE DE CITRES précise que le total général est de 22 782.05 €, soit 1% du budget de la Commune.

Adopté à l'unanimité

14. Demande de subvention du Collège Jeanne d'Arc dans le cadre de l'UNSS

À la suite du courrier des enseignants d'EPS et du Chef d'établissement du Collège Jeanne d'Arc concernant la participation d'élèves au Championnat de France UNSS VTT, M. Bruno DUFAURE DE CITRES propose d'attribuer une subvention au Collège Jeanne d'Arc de 500 €.

Adopté à l'unanimité

15. Adhésion aux missions « Assistance progiciels » et « Dématérialisation des procédures » du CDG **43**

Depuis plusieurs années, le Centre de Gestion de la Haute-Loire propose un service « Assistance progiciels » qui apporte un soutien et une aide pour l'utilisation des progiciels métiers de la gamme Berger-Levrault.

Il propose également une mission « Dématérialisation des procédures » qui permet notamment la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que la transmission des flux comptables au trésorier.

Ces deux missions proposées par le CDG 43 faisaient l'objet de conventions distinctes qui sont arrivées à leur terme le 31/12/2021.

Le Conseil d'Administration du CDG 43 a décidé de regrouper ces deux conventions pour n'en faire qu'une avec la possibilité toutefois de choisir l'une ou l'autre de ces deux missions, voire de choisir les deux missions.

Pour pouvoir en bénéficier, il est nécessaire de délibérer pour autoriser M. le Maire à signer une nouvelle convention avec le CDG 43 qui produira ses effets jusqu'au 31 décembre 2026. La collectivité garde la possibilité de résilier cette convention au 31 décembre de chaque année moyennant un préavis de trois mois.

Il est proposé d'adhérer aux missions « Assistance progiciels » et « Dématérialisation des procédures » proposée par le CDG 43.

M. le Maire précise que le cout de l'adhésion est de 1 500 € / an pour la Commune.

Adopté à l'unanimité

16. Adhésion à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire

Le Département de la Haute-Loire va créer une Agence Technique Départementale : l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire, chargée d'apporter aux collectivités une assistance technique, administrative et financière pour la définition et la réalisation de leurs projets.

Ce nouvel outil, qui constitue une évolution du service départemental Haute-Loire Ingénierie, permettra d'apporter un appui aux collectivités plus efficace en couvrant de nouveaux domaines d'intervention.

L'A.T.D. donnera l'opportunité aux collectivités d'être partie prenante dans les destinées de la future Agence. Cette Agence prendra la forme d'un Etablissement Public Administratif auquel il sera nécessaire d'adhérer. L'Assemblée générale constitutive de l'Etablissement est prévue au mois d'octobre prochain.

Il est proposé d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire.

M. Le Maire salue la compétence des services du département. La cotisation est de 400 € / an.

Adopté à l'unanimité

17. Avis à émettre sur l'enquête publique pour la création du parc d'activités de Bramard

L'Arrêté préfectoral N°BCTE 2022/31 en date du 31 mars 2022 porte sur l'ouverture d'une enquête publique unique relative à une demande d'autorisation environnementale et à une déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Saint-Didier en Velay pour la création de la Zone d'Activités de Bramard à Saint-Didier en Velay :

Comme le prévoit l'arrêté préfectoral, le Conseil Municipal est appelé à émettre son avis sur le projet de parc d'activités de Bramard.

M. Le maire rappelle l'origine du projet. La Communauté de Communes a acheté 15 ha de terrains en 2004, dans le but de répondre à un fort besoin foncier du tissu économique et industriel.

Les élus sont invités à prendre la parole et à donner leur avis à tour de rôle :

Emmanuel SALGADO rappelle que l'arrondissement est dépourvu de surfaces économiques et ne peut répondre aux demandes régulières. Il rappelle que les zones économiques sont d'intérêt général pour les ressources des collectivités et qu'il faut éviter que Saint Didier devienne une commune dortoir. Pour lui, le projet respecte les règles environnementales et le milieu hydraulique. Il dit avoir donné un avis favorable au commissaire enquêteur.

Julie TARERAT se dit attachée au tissu industriel et artisanal.

Mais elle se demande si le projet est en phase avec notre époque et avec le contexte climatique et écologique, si c'est un bon choix de construire sur une zone humide. Elle s'interroge sur le découpage de la zone (avec 1 très grosse parcelle) et sur la création de véritables nouveaux emplois (délocalisation ou nouvelles entreprises ?). Elle s'interroge aussi sur la viabilité financière du projet (quel prix au m² ?)

Emmanuel SALGADO répond que la construction ne se fait pas sur une zone humide (seulement 1 %) et que le milieu hydraulique sera protégé. Il précise qu'une seule entreprise déjà présente sur le secteur installera ses activités, les autres étant de nouvelles entreprises. Il affirme que le montage financier, qui porte sur 11 ha (au lieu de 17 ha initialement) permet un reste à charge pas trop élevé pour la Communauté de Communes.

Pascal POINAS critique le Collectif, son retard dans son opposition et son absence de propositions. Il dit qu'il faut faire confiance aux études.

Emmanuel SALGADO pense que le projet respecte le milieu hydraulique et qu'il est compatible avec l'environnement.

Frédéric LARGERON s'interroge sur la consommation en eau de la cartonnerie qui s'installera et la gestion des eaux usées. Il s'interroge aussi sur la consommation en énergie des entreprises.

Martine GINET répond que toute nouvelle construction ayant une activité économique doit dorénavant produire 30 % de sa consommation énergétique.

Emmanuel SALGADO précise que la Communauté de Communes va lancer une étude sur la production d'énergie photovoltaïque sur les bâtiments.

Jacques GARCIA dit qu'il faut avancer et ne pas laisser les autres faire.

Emmanuel SALGADO dit qu'il ne faut pas opposer environnement et économie. Des exigences environnementales sont demandées dans tout projet. Il pense que ce projet respecte les règles imposées.

Julie TARERAT regrette le manque de communication et salue le rôle du Collectif qui permet de mettre en avant le projet. Elle se demande si c'est un bon choix de détruire la nature.

Christian BLACHON dit que Saint Didier ne doit pas s'endormir, pas devenir un village dortoir, doit créer des emplois, pour faire vivre ses commerces, ses écoles et son centre bourg.

François PAULLENARD dit qu'il ne faut pas fermer la porte à un développement économique.

Jean Yves RIOCREUX s'interroge sur les infrastructures existantes et le nombre croissant de camions à venir sur nos routes.

Emmanuel SALGADO souhaite que la RD23 soit mise en valeur pour rejoindre le secteur du Puy, sinon il dit que la traversée de Saint Didier va saturer.

Frédéric LARGERON pense que la zone profitera plus à St Just Malmont qu'à Saint Didier.

Emmanuel SALGADO affirme que l'enquête publique permet de répondre à toutes les problématiques posées. Il dit qu'il faut réaliser des projets en tenant compte de toutes les contraintes. Il précise que ce projet sera suivi avec attention.

Avis favorable : 17

Avis défavorable : 6

18. Questions diverses

Bruno DUFAURE DE CITRES : Pour le Tour de France, une communication sera faite sur l'interdiction de stationnement du vendredi 15 juillet 9 h au samedi 16 juillet 15 h le long de la RD 500, et la circulation interdite sur la RD500 le samedi 16 juillet de 9 h à 15 h.

Gymnase : le marché public concernant « la rénovation générale et la gestion des entrées du Complexe Sportif » a été lancé avec 9 lots. Travaux programmés à partir de mi-juillet jusqu'aux vacances de la Toussaint (seul le Gymnase et le DOJO sera accessible).

Agnès BESSETTE : Le Conseil municipal des Jeunes s'est réuni le vendredi 13 mai. 10 jeunes. 1^{ère} activité : Tombola pour le Tour de France.

Frédéric LARGERON. Quels sont les projets à venir sur le Cours La Bruyère ? **Emmanuel SALGADO** rappelle que le Cours La Bruyère a été acheté par une Fondation pour faire des colonies. M. CHABANNE a seulement conservé un terrain représentant un potentiel de 8 à 10 maisons. Il se situe dans l'enceinte urbaine de la commune.

Martine GINET précise que dans le cadre de la révision du PLU et des recommandations du SCOT, il est obligatoire d'inscrire une OAP sur des terrains de plus de 5 000 m² : c'est le cas des terrains du Cours la Bruyère. Mais aucun projet n'est en cours actuellement.

Frédéric LARGERON répond qu'il faut communiquer sur des projets qui peuvent inquiéter une partie de la population. **Martine GINET** dit qu'on ne peut pas communiquer sur le devenir de chaque terrain tant que l'enquête publique relative au PLU n'a pas eu lieu.

Emmanuel SALGADO précise que l'habitat va se densifier dans les années à venir, mais que les élus tiendront compte du « bien vivre ensemble ». Il précise que les OAP sont des orientations d'aménagement et non des obligations : elles donnent une vision du futur de la commune. Il ne faut pas envoyer des messages de peur aux riverains mais expliquer.

Martine GINET : Le travail d'adressage avance. Une commission s'est réunie le 12 mai. 110 voies sont à nommer et les élus travaillent sur les nombreuses anomalies à résoudre

Concernant le dispositif « Petites Villes de Demain », une convention d'ORT sera signée bientôt avec l'Etat. La phase de concertation est en cours : réunion publique le 28 juin à 18 h 30 Salle Polyvalente.

La convention sera présentée au Conseil Municipal du 7 juillet. Les 2 orientations présentées seront de renforcer l'attractivité de St Didier et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Emmanuel SALGADO : Le marché de fauchage est attribué à l'entreprise TRV.

Fin du Conseil Municipal à 22 h 18.

Le Maire,

E. SALGADO.